

MINI DECHETERIE MOBILE
RUE DU SEMAPHORE

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la route,

Vu, la demande d'occupation du domaine public effectuée par l'entreprise TRISELEC, pour l'installation d'une mini déchetterie, le mercredi 06 avril 2022 de 13h30 à 18h00, sur le parking des bus rue du Sémaphore,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise TRISELEC est autorisée à installer une mini déchetterie mobile sur le parking des bus rue du Sémaphore le mercredi 06 avril 2022 de 13h30 à 18h00.

Article 2 : Le parking des bus ainsi que celui devant la salle Robert Merle sera interdit au stationnement à partir du mercredi 06 avril 2022 de 11h00 jusque 19h30.

Article 3 : La municipalité mettra à disposition 15 barrières Vauban pour afficher des banderoles et délimiter la zone qui sera occupée par la mini déchetterie.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Triselec,
- Camping de l'estran

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 28 janvier 2022.

Fait à Zuydcoote, le 26 janvier 2022

Le Maire,



Florence VANHILLE